



N.G.C.

Nouvelle Gestion des Cadres

De quoi s'agit il ?

Après la création, sans aucune concertation, le 1^{er} janvier dernier des groupes «B » et «C » réunissant d'une part les IV4 / IV5 et d'autre part les niveaux au dessus, La Poste prévoit la création du groupe « A » le premier janvier 2007.

Ce groupe A réunirait les emplois de IV1 à IV 3 soient les CS 1, CS 2, ES 1, ICS 1, ICS 2, ICS IIIA, ce qui représente 12 200 personnes.

Pour la CFDT il n'est pas question que la N.G.C. soit le domaine réservé de La Poste.

C'est en substance ce que nous avons affirmé, le 11 juillet dernier, lors d'une plénière sur ce thème ou participaient toutes les OS sauf la CGT.

Un groupe « A » Pourquoi faire ?

L'objectif affiché par La Poste est de donner de la « souplesse » à la gestion des cadres supérieurs permettant ainsi l'organisation de parcours de carrière simplifiés. La Poste procédera régulièrement à la « revue de personnel » pour anticiper la gestion des parcours professionnels. Les décisions concernant la carrière des cadres supérieurs, après avis des N+1 seront prises par les comités de carrière. Pour l'aide à la décision, un gestionnaire de carrière sera créé dans chaque métier.

L'objectif caché n'est-il pas, en fait, de gérer individuellement les cadres supérieurs (demain les cadres ?) et d'avoir ainsi la main mise sur leurs rémunérations ? Exit donc le salaire indiciaire pour les fonctionnaires, exit le complément poste au moins dans leurs formes actuelles.

Comment ça marche ?

Prenant le prétexte de la « souplesse » et de la « simplicité » La Poste envisage de se libérer de manière unilatérale des « carcans » que confère la réglementation actuelle.

Chaque métier définit ses référentiels de fonctions et une quarantaine « d'emplois repères ».

Ces « emplois repères » constituent les jalons de la rémunération.

Les dispositifs d'appréciation et du management de la performance évolueront pour permettre la mise en place de la rémunération globale individuelle sur décision managériale.

L'évolution des cadres supérieurs, à l'intérieur du groupe A sera organisée sur la base d'une mobilité fonctionnelle et/ou géographique.

La CFDT ne peut admettre la méthode employée qui est indigne d'une entreprise qui prône par ailleurs le dialogue social. Se faisant elle dénie aux organisations syndicales leur légitimité vis-à-vis des cadres.

La CFDT, forte de son implantation et de sa représentativité chez les cadres et chez les cadres supérieurs ne peut admettre ce passage en force.

Non à une négociation en trompe l'oeil !

La CFDT refuse de s'engager dans une négociation d'où serait « évacuée » ce qui touche à la gestion, aux carrières et à la rémunération du personnel.

Avant toute évolution des règles de gestion, des garanties fortes et plus de transparence dans le domaine de la rémunération des cadres supérieurs doivent être données.

La CFDT a revendiqué et obtenu l'ouverture d'une négociation spécifique sur la gestion des cadres. Cette négociation traîne en longueur et devrait redémarrer en septembre.

2 thèmes ont été mis en avant par la CFDT lors de bilatérales :

- 1) La charte de l'encadrement
- 2) Les parcours professionnels

Si la « charte de l'encadrement » est un sujet important, le deuxième l'est tout autant. Ne pas y inclure les dispositifs de gestion et de rémunération des cadres supérieurs dans la négociation est inacceptable.

La CFDT est attachée au respect de règles unitaires dans toute l'entreprise.

Ce n'est pas aux métiers de décider seuls des processus de parcours professionnels des cadres et cadres supérieurs.

Sur le point très sensible de la rémunération, la CFDT revendique un « encadrement » de l'individualisation de la rémunération et de la transparence.

La CFDT pour la sécurisation des parcours professionnels

La CFDT pour la maîtrise collective des dispositifs de rémunération

BULLETTIN D'ADHESION A LA CFDT		
Nom (M, Mme, Mlle)	Prénom.....	
Année de naissance.....		
Adresse personnelle		
Téléphone	e-mail	
Code postal	Ville	
Etablissement.....		
<input type="checkbox"/> Collaborateur	<input type="checkbox"/> Cadre	<input type="checkbox"/> Maîtrise
<input type="checkbox"/> AFO	<input type="checkbox"/> ACO	
J'adhère au syndicat CFDT affilié à la Fédération Communication, conseil, culture.		
Date :	Signature :	

La CFDT des choix des actes